

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 JANVIER 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION N°2022_03_14 EN DATE DU 22 FÉVRIER
2022

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Considérant que la Ville de Gap souhaite renforcer l'alimentation en eau potable et de la défense incendie des secteurs de Lareton, Treschatel, Les Emeyères, Colombis, sur les communes de Gap et de Jarjayes ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type de projet auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre de la DSIL ainsi qu'auprès du Département des Hautes-Alpes.

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

Le projet consiste à créer un nouveau réservoir d'eau potable de 800 m³, en béton armé en amont du hameau des Emeyères permettant :

- de mettre aux normes la défense incendie de l'ensemble du secteur,
- de sécuriser l'alimentation en eau potable des habitations actuelles,
- de satisfaire la future demande en eau potable et de répondre aux objectifs du PLU à l'horizon 2027.

La consommation en eau potable de 180 m³ par jour est proche du volume nominal du réservoir de 200 m³ qui alimente le secteur.

Considérant la réserve incendie permanente de 120 m³, le volume disponible pour la consommation humaine est d'environ 80 m³. Ce volume trop faible entraîne un marnage important du réservoir, plusieurs fois par jour. Le débit limité de la canalisation de refoulement et de la station de pompage ne permet pas de soutenir le niveau du réservoir lors des pointes de consommation. Certaines habitations subissent quotidiennement des chutes de pression et des limitations de débit.

Concernant la défense incendie, le volume de 120 m³ ne correspond plus à la réglementation DECI en vigueur pour la protection du Lycée Agricole qui impose désormais un volume de réserve de 240 m³.

Le renforcement de la desserte en eau potable et la construction d'un nouveau réservoir sont nécessaires pour satisfaire les besoins d'alimentation du secteur.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est estimé à 790 000 € HT.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat et du Département des Hautes Alpes, selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
ÉTAT (DSIL)	316 000 €	40 %
Département	158 000 €	20 %
AUTOFINANCEMENT	316 000 €	40 %
TOTAL	790 000 €	100,0 %

Article 4 : Modalités

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 17 JANVIER 2025



Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28/04/2025

Publié ou notifié le : 28/04/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_01_10
Objet :	Demande de subvention pour le projet de construction d'un réservoir d'eau potable au hameau "Les
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20250128-D2025_01_10-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	930 o
Nom métier : 005-210500617-20250128-D2025_01_10-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	74.6 Ko
Nom original : D_15977.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20250128-D2025_01_10-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 janvier 2025 à 17h05min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 janvier 2025 à 17h05min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 janvier 2025 à 17h05min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 janvier 2025 à 17h14min09s	Reçu par le MI le 2025-01-28

